



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte- Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de création de la Fondation abritée Sainte-Geneviève, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

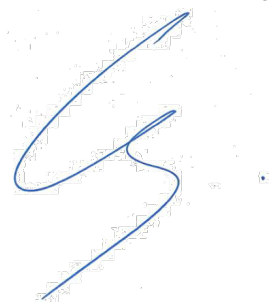
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes

présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Sainte-Geneviève au 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Cadre légal de référence » de l'annexe des comptes concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris La Défense, le 2 juin 2021



Jérôme Eustache
Associé

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	10 214	10 214		794
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Obligations	200 750	361	200 389	
Actions				
Autres (OPCVM, etc)	90 391		90 391	
Obligations				200 472
Obligations, intérêts courus à recevoir				4 273
Actions				
Autres (FCP, etc.)				90 391
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 330		4 330	
Prêts				
Autres				
TOTAL I	305 684	10 575	295 110	295 930
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 343		66 343	
Créances reçues par legs ou donations	99 118		99 118	
Donateurs et organismes				12 162
Autres créances				15 000
Autres				
DIVERS				
V.M.P.				
Obligations				
Actions	49 510		49 510	
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires y compris coupons courus				
Autres valeurs mobilières de placement (actions, FCP)				34 875
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	707 691		707 691	925 405
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 566		15 566	564
TOTAL II	938 228		938 228	988 006
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 243 912	10 575	1 233 338	1 283 935

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
COMPTES DE LIAISON		2 468	243
FONDS PROPRES			
<i>Fonds associatifs</i>			
<i>Dotation pérenne non consommable</i>			
<i>Dotation statutaire FND</i>			
<i>Dotations complémentaires y compris Programme Entraide</i>			
<i>Apports des fondations abritées</i>			
<i>Dotation initiale</i>			300 000
<i>Dotations complémentaires</i>			
<i>Dotations consommables</i>			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		300 000	
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>			
<i>Autres réserves</i>			
<i>Réserves affectées</i>			
Report à nouveau		140 620	410 382
Excédent ou déficit de l'exercice		12 088	(269762)
Situation nette (sous-total)		452 709	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		452 709	440 620
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		90 000	
Fonds dédiés		30 870	
<i>Fonds dédiés aux fondations abritées</i>			
<i>Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées</i>			48 679
<i>Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement</i>			
<i>Fonds dédiés spécifiques du programme Entraide</i>			
TOTAL II		120 870	48 679
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL III			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		133 316	71 215
Dettes des legs ou donations		9 118	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		514 857	532
<i>Projets bénéficiaires restant à solder</i>			722 647
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		657 291	794 394
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		1 233 338	1 283 935

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Loyers et récupérations des charges		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels non affectés	813 561	768 819
Dons manuels affectés (hors mécénats)		
Mécénats		
<i>Dons manuels affectés (y c. mécénats)</i>		19 284
Legs, donations et assurances-vie	28 000	37 117
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	1	
Contributions financières d'autres organismes		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>		
Utilisation des fonds dédiés	45 799	
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes		17
Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat		
TOTAL I	887 361	825 236
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	328 685	162 418
Aides financières (projets engagés)	499 414	816 314
Impôts, taxes et versements assimilés	75	
Salaires et traitements		
Charges sociales	6 495	
<i>Charges de personnel</i>		180 551
Charges communes aux fondations abritées	22 831	22 504
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	794	
Dotations aux provisions		
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		1 361
Reports en fonds dédiés	27 990	
Autres charges	96	
<i>Autres charges - Impôts</i>		65
TOTAL II	886 380	1 183 213
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	981	(357 977)
PRODUITS FINANCIERS		15 326
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	4 089	
Autres intérêts et produits assimilés	6 566	
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	148	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	388	
TOTAL III	11 191	15 326
CHARGES FINANCIERES		231
Dotations financières amortissements, provisions	83	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV	83	231
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 107	15 095
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	12 088	
RESULTAT avant variation des fonds dédiés (I - II + III - IV)		(342 882)

Fondation - Compte de résultat (suite)

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Selon ANC 2018-06

Selon CRC 1999-01

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	898 551	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	886 463	
EXCEDENT OU DEFICIT	12 088	
Résultat avant variation des fonds dédiés		
Sous Total des Produits		840 563
Sous Total des Charges		1 183 444
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1		121 799
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)		(73 120)
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1		48 679
Total des Produits		962 361
Total des Charges		1 232 123
RESULTAT DE L'EXERCICE		(269 762)
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	213 461	
TOTAL PRODUITS	213 461	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	213 461	
TOTAL CHARGES	213 461	

Fondation - Compte de résultat par origine et destination

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	852 753	852 753		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels non affectés	813 561	813 561		
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	28 000	28 000		
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	11 192	11 192		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	45 799	45 799		
TOTAL	898 551	898 551		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	602 097	602 097		
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	499 414	499 414		
- Accompagnement des projets	102 683	102 683		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	220 432	220 432		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	220 432	220 432		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 943	35 943		
3.1 Frais de gestion	22 831	22 831		
3.2 Frais de gestion immobilière	13 029	13 029		
3.3 Charges financières	83	83		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	27 990	27 990		
TOTAL	886 463	886 463		
EXCEDENT OU DEFICIT	12 088	12 088		

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (Suite)

B- Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contrib/volont. liées générosité du public	213 461	213 461		
Bénévolat	213 461	213 461		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contrib/volont. non liées générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	213 461	213 461		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contrib/volont. aux missions sociales	181 850	181 850		
Réalisées en France	181 850	181 850		
Réalisées à l'étranger				
2 - Contrib/volont. à la recherche de fonds	8 534	8 534		
3 - Contrib/volont. au fonctionnement	23 077	23 077		
TOTAL	213 461	213 461		

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Emplois par destination		Exercice N	Exercice N-1	Ressources par origine		Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				Ressources de l'exercice			
1 - MISSIONS SOCIALES			602 097	1 - Ressources liées à la générosité du public		852 753	0
Réalisées en France				Cotisations sans contreparties			813 561
- Actions réalisées directement				Dons manuels non affectés			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			499 414	Legs, donations et assurances-vie		28 000	
- Accompagnement des projets			102 683	Mécénats			
Réalisées à l'étranger				Autres ressources liées à la générosité du public		11 192	
- Actions réalisées directement							
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			220 432				
- Frais d'appel à la générosité du public			220 432				
- Frais de recherche d'autres ressources							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT			35 943				
- Frais de gestion			22 831				
- Frais de gestion immobilière			13 029				
- Charges financières			83				
TOTAL DES EMPLOIS		858 473		TOTAL DES RESSOURCES		852 753	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				2 - Reprises des provisions et dépréciations			
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			27 990	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		45 799	
Excédent de la générosité du public de l'exercice			12 088	Déficit de la générosité du public de l'exercice			
TOTAL		898 551		TOTAL		898 551	
Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)				Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)		140 620	
(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		12 088	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		152 708	

FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Legs, donations & assurances-vie	Montants
Produits	118 000
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	118 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	90 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	90 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	28 000



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE
FONDATION SAINTE-GENEVIEVE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

2020

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET.....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2020	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES.....	6
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés	7
2.2.3. Traitement des legs et donations	8
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	9
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
2.2.6. Autres titres immobilisés.....	10
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	10
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	11
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	11
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles.....	11
3.1.2. Immobilisations financières.....	12
3.1.3. Disponibilités.....	12
3.1.4. Créances.....	13
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés	13
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	13
3.2.1. Fonds associatifs.....	13
3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....	14
3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations	16
3.2.4. Etats des échéances des dettes	16
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	16
3.2.6. Charges à payer.....	17
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	17
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	18
4.3. PROJETS SOUTENUS.....	18
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	18
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	18
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	18
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	19
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	19
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	19
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	19

5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	19
5.2.	EMPLOIS	19
5.2.1.	Contenu des missions sociales	19
5.2.2.	Frais de recherche de fonds	20
5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement	20
5.2.4.	Reports en dédiés de l'exercice	20
5.3.	CER 2019	21
6.	AUTRES INFORMATIONS	22
6.1.	LOCAUX	22
6.2.	EFFECTIFS	22
6.3.	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	22
6.4.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	23
6.5.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
6.5.1.	Engagements donnés	23
6.5.2.	Engagements reçus	23

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a été créée le 23 novembre 2010, dans le but de soutenir, principalement dans le diocèse de Nanterre, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication. La Fondation a une vocation pérenne. Elle est présidée de droit par l'évêque de Nanterre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2020

- ✓ La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a collecté en 2020 813,6 K€ auprès du public, versus 788 K€ en 2019.

Des actions nouvelles de recherches de fonds ont été mises en place, en particulier la réalisation d'un « Parvis Solidaire » qui a permis de rassembler - juste avant le confinement - de nouveaux donateurs. La soirée a permis de lever 118 K€ destinés à financer les actions présentées à la salle par les porteurs de projets. Deux collectes affectées ont permis de collecter 96,5 K€ dont 30,8 K€ restent en fonds dédiés en fin d'exercice.

Le montant des legs et donations est passé de 37 K€ à 28 K€ en 2020 principalement en raison de la baisse du montant des dividendes reçues dans le cadre d'une donation temporaire d'usufruit.

- ✓ Les charges d'appel à la générosité restent stables (220 K€ versus 218 K€ en 2019) et ont permis d'engager 503 K€ de projets, une attention particulière étant portée, malgré les contraintes des confinements successifs, sur le suivi des projets antérieurs.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Conformément à l'article 611-1 du règlement ANC n°2018-06, la première application dudit règlement constitue un changement de méthode comptable. Les montants relatifs aux postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent. Cela conduit donc à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables.

L'application au 1er janvier 2020 des nouveaux principes comptables a pour principaux effets :

- l'inscription au bilan des actifs (3 rubriques créés) et passifs (2 rubriques créées qui n'en connaissaient précédemment qu'une) relatifs aux biens provenant de successions dès leur date d'acceptation, ce qui entraîne corrélativement une diminution des engagements hors bilan reçus ;
- l'impact sur le report à nouveau par retraitement de l'ancien compte d'attente des legs et donations (475) ;
- le reclassement de certaines rubriques au passif (dotations consommables et fonds dédiés)
- la modification de la présentation du compte de résultat avec principalement l'intégration de la variation (reports / utilisation) des fonds dédiés dans le résultat d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par

décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».

- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices

antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Le nouveau plan comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame alors qu'ils étaient jusqu'alors comptabilisés à l'encaissement (enregistrement en engagement hors bilan à l'acceptation du Conseil et dans le compte d'attente 475 «legs et donations» au fur et à mesure des encaissements/décaissements et comptabilisé en produit net de charges lorsqu'un «lot» (un bien immobilier, les actifs financiers, etc.) de la succession était clos). Ainsi :

- les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne «Donations temporaires d'usufruit». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique «Fonds reportés liés aux legs ou donations». (voir Note 3.2.1).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

Les legs et donations en cours au 31/12/2019, non encore soldés au moment de l'entrée en application du règlement ANC N° 2018-06, ont été comptabilisés avec cette nouvelle règle au 1er janvier 2020. Le compte 475 a été soldé au 1er janvier 2020 par la contrepartie du compte 110 « report à nouveau ». (Cf. Note 3.2.2)

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation
Ascenseurs monte-charges
Electricité câblage
Plomberie et autres
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

2.2.6. Autres titres immobilisés

Les obligations et les OPCVM à long terme sont comptabilisées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,

- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 214				10 214
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL	10 214 €				10 214 €

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/20 19	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
----------------------------	----------------------	-----------	----------------------------	------------------

Matériel de bureau informatique, mobilier	9 420	794		10 214
TOTAL	9 420 €	794 €		10 214 €

3.1.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2020
Obligations	200 750			200 750	361	200 389
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 273			4 330		4 330
Autres titres immobilisés	90 391			90 391		90 391
TOTAL	295 471 €	0 €	0 €	295 471 €	361 €	295 110 €

Les immobilisations financières correspondent au placement de la dotation de 300 K€ de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE.

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Autres valeurs mobilières de placement	35 023	0	35 023	0	0	0
TOTAL	35 023 €	0 €	35 023 €	0 €	0 €	0 €

Les 35 K€ de valeurs mobilières de placement au 31/12/2019 proviennent de dons de titres de donateurs. Les OPCVM ont été vendues en 2020 afin de soutenir les projets de la Fondation.

3.1.3. Disponibilités

	31/12/2020	31/12/2019
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	707 691 €	925 405 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. Les montants indiqués comprennent les soutiens accordés à des projets non encore versés (72 % des disponibilités)

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	66 343	66 343	
Créances reçues des legs et donations	99 118	99 118	
Débiteurs divers	0	0	
TOTAL	165 461 €	165 461 €	

L'essentiel des créances provient des dons reçus au 31/12/2020 et non encore encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2021.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	66 343		66 343	12 162
Créances reçues des legs et donations	99 118		99 118	
Autres créances	0		0	15 000
TOTAL	165 461 €		165 461 €	27 162 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

2020		2019
Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du Résultat
300 000 €	300 000 €	300 000 €

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 300 000 €. Ils n'ont pas évolué depuis l'apport initial des fondateurs en 2010.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01.01.2020	140 620
Résultat 2020	12 088
Report à nouveau au 31.12.2020	152 708 €

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Fonds dédiés spécifiques :

	2019	2020				
Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2019	Charges affectées du fonds 2020	Ressources affectée 2020	Montant total de la variation	au 31/12/2020	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Solidarité-Education	45 798	45 799		- 45 799	-	
Fonds Saint Jean-Baptiste de Neuilly	1 740		11 410	11 410	3 150	
Fonds Orgue de Sainte Marie des Vallées	1 140		16 580	16 580	17 720	
sous-total Fondation Sainte-Geneviève	48 679	45 799	27 990	- 17 809	30 870	

Le fonds dédié spécifique SEPSAC, issu de la dissolution d'une association, est destinée à soutenir des projets dans les domaines sociaux et éducatifs. Il a été intégralement consommé en finançant des projets.

Deux Fonds liés à des collectes affectées ont été créés. Ils ont été complétés par des dons en 2020 et seront partiellement ou intégralement consommés en 2021 en finançant les projets sélectionnés.

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés		90 000			90 000
TOTAL		90 000 €			90 000 €

La Fondation Sainte-Geneviève a un legs en cours de réalisation.

3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	133 316	133 316		
Dettes sur legs et donations	9 118	9 118		
Autres dettes	530	530		
Projets bénéficiaires restant à solder	514 328	514 328		
TOTAL	657 291 €	657 291 €		

La Fondation vote en Comité exécutif des soutiens aux projets. Les associations bénéficiaires reçoivent ensuite un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs France	133 316	69 595
Fournisseurs factures non parvenues	0	1 620
Valeurs nettes comptables	133 316 €	71 215 €

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 316	71 215
Dettes des legs ou donations	9 118	
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	514 327	722 647
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	530	532
DETTES	657 291 €	794 394 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	118 000
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	118 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	90 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	90 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	28 000

28 K€ de legs et donations (donation temporaire d'usufruit) figurent en 2020 au compte de résultat. Restent à recevoir au 31 décembre 90 K€ d'un legs.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 252 012 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2020 pour la Fondation du FONDATION SAINTE-GENEVIEVE à 22 831 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	48	581 642 €
Accompagnement et suivi des projets		102 749 €
Total des missions sociales Fondation	48	684 391 €

Tous les projets sont décidés par le Comité exécutif. L'instruction, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des projets par les associations sont assurés par le délégué général pour une partie de son temps et par la chargée de projets ainsi que par des bénévoles.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps

consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

5.3. CER 2019

CER 2019 de la Fondation SAINTE GENEVIEVE

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		410 382
1 Missions Sociales	927 154	927 154	1 - Ressources collectées auprès du public	840 563	840 563
1-1 Réalisées en France	927 154	927 154	1-1 Dons et legs collectées	825 220	825 220
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	768 819	768 819
- versements à d'autres organismes agissant en France	816 314	816 314	- Dons manuel affectés	19 284	19 284
- Accompagnement des projets	110 840	110 840	- Legs et autres libéralités non affectés	37 117	37 117
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			1 -2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	15 343	15 343
- Actions réalisées directement			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	17	17
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits financiers	15 326	15 326
			- Loyers et remboursement de charges		
2 Frais de recherches de fonds	220 507	220 507	2 - Autres fonds privés		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	203 684	203 684	3 - Subventions & Autres concours publics		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / total ressource collectées	24,23%		4 - Autres Produits		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			- Produits financiers		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			- Loyers		
2-4 Frais d'information et de communication	16 823	16 823			
3 Frais de fonctionnement	35 783	35 783			
- Frais de gestion	22 504	22 504			
- Frais de gestion immobilière	13 048	13 048			
- Charges financières	231	231			
		1 183 444			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1 183 444		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	840 563	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 880		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	76 000	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		73 120
IV - Excédent de ressources de l'exercice			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	269 762	
V - TOTAL GENERAL	1 186 324		VI - TOTAL GENERAL	1 186 324	913 683
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du régl par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 183 444	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 183 444
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		140 620
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	21 114		Prestations en nature	21 114	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	21 114		TOTAL	21 114	



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE loue ses locaux au 85 rue de Suresnes à Nanterre.

6.2. Effectifs

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie d'une équipe composée de permanents et de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'appel public à la générosité et une partie de leur temps aux missions sociales. Une nouvelle déléguée générale a pris ses fonctions en 2020.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2019	3	2,46			3	2,46
2020	4	2	1	0,08	5	2,08

6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie en 2020 de la contribution de 5 bénévoles, représentant 0,85 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Nombre de bénévoles	Total ETP	VALORISATION
2019	9	1,70	
2020	5	0,85	45 203 €

Contributions volontaires en nature	2020	2019		2020	2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	181 850		Bénévolat	45 203	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature	168 258	
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	8 534				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	213 461 €		TOTAL	213 461 €	
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				48 679	121 799
(-) utilisation				45 799	92 404
(+) report				27 990	19 284
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				30 870	48 679

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 87.225 € dont 18 K€ au titre du contrôle légal et 69 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE n'a pas pris d'engagements au 31/12/2020.

6.5.2. Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	50 000 €	25 000 €	25 000 €	

Les engagements reçus proviennent d'une donation temporaire d'usufruit qui reste à percevoir en 2021 et 2022.